

Termes de Références (TDR) des Accompagnateurs Spécialisés (AS) du projet Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) du Programme de Filets de Sécurité et de résilience FSR mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

Les TDR décrits ci-dessous concernent les prestations attendues des AS chargés des activités de Mesures d'Accompagnement des bénéficiaires TMDH du programme FSR.

A. CONTEXTE

Le Ministère de la Population et des solidarités (MPS) a préparé avec l'appui de la Banque Mondiale un nouveau Projet intitulé « Filets de Sécurité et de Résilience » (PFSR). Le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH), une des sous-composantes du programme FSR, est un transfert d'argent conditionnel qui cible les ménages les plus vulnérable ayant des enfants âgés entre 0 et 12¹ ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour : appuyer l'intégration des enfants de 6 à 14 ans dans le système scolaire ; promouvoir l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans ; et appuyer le développement du capital humain et de l'inclusion économique à travers des mesures d'accompagnement.

Des activités d'accompagnement sont mises en place à travers des renforcements de capacité et de promotion de thèmes liés au capital humain, à l'inclusion économique et aux fonds de soutien. Ce sont des actions d'appui qui visent le changement de comportement, l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation des ménages bénéficiaires des programmes

Le FID envisage d'utiliser une partie de ce financement pour recruter des Consultants Individuels – Accompagnateurs spécialisés MACC (AS – TMDH - MACC) pour réaliser ces activités.

Les Consultants sont recrutés par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés approuvé par la Banque Mondiale.

Les présents TDR spécifient les attributions de ces AS-TMDH-MACC dans la mise en œuvre des activités de mesures d'accompagnement « Vatsin'Ankohonana » dans le cadre du PFSR.

B. OBJECTIFS

Les objectifs de la mission confiée par le FID aux AS sont cadrés dans les points suivants :

Accompagnateur Spécialisé Chargé des Activités de Mesures d'Accompagnement pour le projet TMDH

1. La restauration du capital humain à travers la promotion de l'éducation, la santé, la nutrition, wash, a gouvernance citoyenne, la dynamique communautaire et la sensibilisation des bénéficiaires à fréquenter les services sociaux de base.
2. La promotion de l'équité et le renforcement de la résilience par des activités qui se focalisent sur l'inclusion économique, à savoir :
 - a. l'inclusion productive, à savoir la pratique d'activités productives et de l'Agriculture, et
 - b. l'inclusion financière, en l'occurrence la mise en place des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ou VOAMAMI.
3. La supervision des paiements des transferts des bénéficiaires.
4. La collecte des données sur terrain via smartphone.
5. Le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

De ce fait, les objectifs spécifiques de mission sont de :

- ✓ Inciter les changements de comportement pour renforcer le capital humain ;
- ✓ Soutenir les initiatives socio-économiques des ménages bénéficiaires, et par extension de la communauté ;
- ✓ Promouvoir la création d'actifs des ménages bénéficiaires ;
- ✓ Renforcer la gouvernance citoyenne en matière d'engagement et participation citoyens, et de la lutte anti-corruption.

C. MISSION DES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIALISÉS

Placés sous la responsabilité du Responsable de Transfert Monétaire pour le Développement humain (TMDH) du FID et en étroite collaboration avec les socio-organismes, les acteurs locaux, les consultants individuels accompagnateurs spécialisés ont une mission s'articulant autour des objectifs principaux présentés dans le tableau ci-contre :

Objectif	Activités	Sous-activités	Intervenants
La restauration du capital humain	Création et redynamisation d'une vie communautaire	-Dans le cadre de la dynamique communautaire : organisation d'une réunion communautaire pour identifier : L'équipe de facilitation, l'équipe d'évaluation et les pairs éducateurs dont les mère-leaders, les paysans relais. -Séances de discussion avec les facilitateurs communautaires sur les problématiques liées aux thématiques et activités proposées -Développement d'un plan d'action communautaire pour atteindre les objectifs des MACC en collaboration avec l'équipe de facilitation -Suivi du plan d'action des activités MACC ainsi que le processus de mobilisation -En collaboration avec l'équipe d'évaluation, mener une évaluation participative des efforts collectifs et par là mesurer l'impact des activités	AS et autorités locales, leaders professionnels, leaders religieux, notables,

Objectif	Activités	Sous-activités	Intervenants
	Formation et sensibilisation sur des thématiques liées au développement du bien-être de la famille à savoir le développement personnel, le développement de la petite enfance, les pratiques familiales essentielles	-Formation des mère-leaders et des relais communautaires -Effectuer des contres VAD et faire des recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune). -Assistance aux séances d'espace de bien-être -Suivi de l'adoption auprès des ménages	AS
	DH : ALPHABETISATION	-Mise en œuvre de l'alphabétisation des adultes suivant l'approche du MEN	AS
	Sensibilisation	-Conduite des séances de sensibilisations sur diverses thématiques (santé, éducation, nutrition, SES, Planning Familial, Sauvegarde Environnemental et Social, gouvernance citoyenne, Violence Basée sur le Genre, Secourisme et sécurité)	AS
	Le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. La mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités MACC & IP	-Formation des Mères Leaders en matière de lutte contre la déforestation, lutte contre le changement climatique, lutte contre les feux, gestion des déchets, violence basée sur le genre, exploitation des et violence envers les enfants, VIH/SIDA, COVID, sécurité et sécurisation foncière, conformément aux supports fournis par le FID. -l'élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide pratique foncier, -Contrôle du respect des gestes barrières durant les formations des bénéficiaires et les contre VAD.	AS, CPS, ML, RC, PARE
La promotion de l'équité et le renforcement de la résilience	Inclusion Productive : Collecte des données pour l'inclusion productive	-Information-sensibilisation des ménages bénéficiaires sur la notion de l'inclusion productive	AS et autorités locales

Objectif	Activités	Sous-activités	Intervenants
		- Collecte des informations sur les potentialités des zones d'intervention et les activités génératrices de revenu (AGR) pratiqués et/ou envisageables -Priorisation des AGR selon les contextes de chaque zone	
	Inclusion Productive Formation Technique Accompagnement pour l'autonomie des bénéficiaires	-Formation et supervision des PARE et des relais communautaires -Encadrement des bénéficiaires sur la mise en place des sites vitrines -Assistance à l'espace productif -Collecte de données lors des VAD -Conscientisation des ménages sur l'adoption technique -Mise en relation des bénéficiaires avec les autres partenaires potentiels dans les zones	AS et agent DRAEP
	Inclusion Financière : Education financière partie 1&2 : -Elaboration de budget -Gestion des dettes -Création d'épargne- -Analyse coût-bénéfice -Plan d'affaire simplifié	-Formation des mère-leaders et relais communautaires -Collecte de données et suivis lors des VAD	AS
	Inclusion financière : AVEC	-Création des AVEC au niveau des groupes des ménages -Suivi à chaque changement de phase	AS
	Inclusion financière : Sensibilisation MOMO	- Formation acteurs locaux sur le théâtre communautaire dans le cadre de la promotion du Mobile Money (MOMO)	
Supervision de paiements des transferts des bénéficiaires	Assistance aux paiements des bénéficiaires et communication sur le programme	- rappel communication programme pendant paiement - rappel montant et les coresponsabilités - rappel importance EBE - présence pendant paiement bonus, FS et fonds de dotation	AS
Collecte des données sur terrain	Collecte des données sur le programme	- collecte adoption comportement - Collecte donnée AGR - Suivi adoption dans MIS mobile	AS, CPS, ML, RC, PARE

D. AUTRES OBLIGATIONS :

- Ouvrir un compte bancaire spécifique au micro-projet : le consultant doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les microprojets du FID ;
- Editer le contrat entre le FID et le consultant... en trois exemplaires originaux (dans le cas où c'est prescrit dans le contrat) ;
- Prendre des photos de réalisation : espace physique, EBE, DPE, localiser GPS dans MIS Mobile, ...
- Tenir à jour les livres de caisse et de banque retraçant l'utilisation des financements confiés par le FID pour la mise en œuvre de l'activité ... ;
- Etablir et présenter les rapports et livrables demandés par le FID et émettre des recommandations et suggestions à l'endroit du FID pour améliorer la qualité des sensibilisations et la mise en œuvre.
- Conserver les documents : le consultant doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat de matériels et outillages et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;
- Rapporter le déroulement et les thèmes des séances renforcement des capacités réalisées avec tout autre intervenant ;
- Recueillir et faire la saisie de données dans les rapports d'activités des mères-leaders et des relais communautaires, CPS et des livrables attendus et les consolider.
- Réaliser la collecte de données et établissement de la recherche formative relatif à l'ESCC ou Elaboration des stratégies sur le changement de comportement.
- Veiller au suivi du processus de mobilisation communautaire à travers les rencontres systématiques avec les équipes de facilitation, les contre VAD, la sensibilisation des ménages à assister aux espaces de bien-être, le regroupement annuel des mère-leaders, les visites d'échanges interdistrict, etc...
- Assurer la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de sa mission, dont les supports seront fournis par le FID.
- Assister à toutes les séances de formation organisées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement
- Possédant un smartphone/tablette **répondant au minimum aux caractéristiques suivantes :**
 - **OS : Android 8.0**
 - **Mémoire interne : 16 Go- RAM : 2Go- Fréquence minimum : 1,4Ghz**
 - **CPU : Quad-Core- Appareil photo dorsale auto focus : 8 Mpx**
 - **Capteur photo frontal : 5Mpx- NFC : Oui- Capacité Batterie : 4000 mAh**
 - **Charge rapide : Oui – avec GPS**
- Possédant un ordinateur portable pour rédaction rapport .

Sans être exhaustive, ces missions seront agencées suivant la durée du contrat et la priorisation des activités selon chaque Direction Inter-Régionale/Antennes.

E. ZONES D'INTERVENTION

Les zones d'intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Région	District	DIRECTION	REPARTITION LOT (Commune)
Vakinankaratra	Antsirabe I	DRB	06 Arrondissements

F. CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✦ Le FID mettra à la disposition du consultant individuel AS les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,) sont à la charge du consultant.
- ✦ Le consultant distribuera les supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront le reste au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signée par les Mères Leaders.
- ✦ Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant une check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.
- ✦ Les activités de formation et d'accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant.
- ✦ Les Consultants Individuels Accompagnateurs spécialisés seront contractés pour un (01) an renouvelable après évaluation de performance.
- ✦ L'accompagnateur spécialisé aura à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain voire à y résider temporairement.
- ✦ Le consultant doit avoir une carte NIF-STAT à jour **avant signature du contrat** et paie mensuellement leur taxe (en résumé, être en règle vis-à-vis de toute obligation fiscale).

G. LIVRABLES

L'accompagnateur spécialisé livrera au FID en version physique et en support électronique :

- Un rapport de démarrage au plus tard 5 jours après la prise en main ;
- Le rapport d'activité mensuel est à déposer au FID au plus tard cinq (05) jours calendaires avant la fin du mois (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique) : rapport des activités selon planning mensuel validé par le FID.
- Un rapport final à la fin des prestations. (compris dans le dernier rapport mensuel)

H. CADRE DES RESPONSABILITÉS :

Le FID :

- ✓ Organise des formations au profit des AS avant qu'ils commencent à travailler avec les communautés ;
- ✓ Offre des séances de formation dans tous les domaines pertinents du projet, y compris : les objectifs, les attentes en matière de rapports, les sauvegardes environnementales et sociales, la formation et l'orientation des mères leaders, l'orientation des activités d'inclusion productives et autres.
- ✓ Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs spécialisés ;
- ✓ Communique aux communautés locales les calendriers de formation, les calendriers de paiement suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;
- ✓ Etablit la registre de coresponsabilité à remplir par les enseignants ;
- ✓ Sensibilise les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement ;
- ✓ Fournit en temps opportun le guide, outils, supports, kits et matériels nécessaires aux formations et aux accompagnements des bénéficiaires ;
- ✓ Paye les rémunérations des CI AS suivant les dispositions contractuelles en vigueur et met à disposition de l'AS les « fonds confiés » nécessaires à la mise en œuvre de leur mission.

Les Consultants accompagnateurs spécialisés :

- ✓ Participent aux séances de formation organisées par le FID ou ses partenaires. Les frais de déplacement, hébergement et restauration non pris en charge par le Projet sont à la charge du Consultant Individuel AS ;
- ✓ Communiquent aux ML, CPS et relais communautaires les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;
- ✓ Procèdent aux formations des ML, des CPS et des RC ;PARE
- ✓ Mobilisent les ML et les relais communautaires sur la tenue des formations et des espaces de bien-être ;
- ✓ Respectent les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés ;
- ✓ Supervisent les paiements de transferts suivant le calendrier communiqué ;
- ✓ Suivent les manuels mis à disposition et respectent le plan de session de formation des Mères Leaders ;
- ✓ Collectent et dispatchent les registres de coresponsabilité ;
- ✓ Respectent toutes les clauses des Termes de Référence établis ;
- ✓ Respectent les calendriers de livraison des livrables ;
- ✓ Communiquent continuellement avec l'équipe du projet sur l'avancement des activités, sur les goulots d'étranglements et contribuent au processus de résolution des problèmes sur terrain ;
- ✓ Assurent la diffusion des informations et des communications opérationnelles au niveau de la communauté ;
- ✓ Prennent des photos des activités, en particulier des cas évidents de changement de comportement.

I. CALENDRIER DE LA MISSION :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat.

- Les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois,
- A chaque 25ème jour du mois, les accompagnateurs spécialisés feront un repli au bureau de la Direction Inter-régionale/antennes pour assurer le dépôt des rapports mensuels et des factures de déblocage, sauf instruction contraire émanant du FID.

J. DUREE DU CONTRAT

Le contrat de l'AS est un contrat au temps passé avec paiement mensuel sur présentation et validation du livrable correspondant. La durée du contrat s'étalera de la date de signature jusqu'en fin décembre 2027

K. PROFIL REQUIS

Diplôme :

Licence de préférence en sociologie ; agronomie ; environnement ; géographie.

Expérience(s) dans le domaine, en général, dans les 05 dernières années :

Au moins 2 ans d'expérience professionnelle en développement rural, renforcement des capacités, communication pour le changement de comportement et en mobilisation communautaire.

Expérience(s) spécifique(s) dans le domaine particulier, dans les 05 dernières années :

Au moins 2 ans d'expérience en tant que socio organisateur ou animateur ou accompagnateur de bénéficiaires .

Autre(s) critère(s) qui pourraient départager les consultants :

- Expérience satisfaisante avec le FID attestée par une pièce justificative
- Expérience dans la zone d'intervention
- Connaissance dialecte locale.